

3. Une fenêtre apparaîtra vous permettant de faire vos choix de cotisations. Cochez les cases des régimes auxquels vous souhaitez adhérer puis cliquez sur « Suivant ».

Note : Le premier compte nommé *Régime d'achat d'actions du personnel (RAAP)* est un compte régulier non enregistré. Le *Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)* et le *Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)* sont deux comptes enregistrés qui peuvent recevoir seulement des cotisations de l'employé. Le *Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)* est un compte enregistré qui peut recevoir seulement des cotisations de l'employeur. Nous vous encourageons à consulter un conseiller financier pour confirmer la meilleure option pour vous et considérer les limites fiscales applicables.

Choisir vos régimes

Choisissez au moins un régime pour vos cotisations de l'employé et au moins un régime pour vos cotisations de l'employeur.

Régime pour les cotisations de l'employé et de l'employeur :

- Régime d'achat d'actions du personnel (RAAP)

Régimes pour les cotisations de l'employé seulement :

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Régime pour les cotisations de l'employeur seulement :

- Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Suivant Annuler

4. Entrez le pourcentage que vous souhaitez contribuer dans les plans sélectionnés. Un total de 18% maximum est permis. Une fois vos choix confirmés, cliquez sur « Suivant ».

Vos cotisations

Quel montant souhaitez-vous cotiser? Vos cotisations totales doivent se situer entre 0 % et 18 %.

Vous êtes responsable de déterminer, suivre et respecter vos limites de cotisations (le cas échéant).

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) 2 %
Entre 0 % et 18 %

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) 2 %
Entre 0 % et 18 %

Régime d'achat d'actions du personnel (RAAP) 18 %
Entre 0 % et 18 %

Le montant total de vos cotisations correspondra à 7 % de votre salaire admissible ouvrant droit au plan.

Suivant Précédent

5. Vous verrez la répartition des cotisations de l'employeur. Si vous avez choisi plus d'un régime pour les cotisations de l'employeur, vous devrez entrer la répartition désirée par régime et le total devra être de 100%.

Cotisations de l'employeur

Comment souhaitez-vous allouer les cotisations de l'employeur ? Le total combiné doit être égal à 100 %.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) Entre 0 et 100 %	50 %
Régime d'achat d'actions du personnel (RAAP) Entre 0 et 100 %	50 %

Les cotisations de votre employeur sont entièrement allouées.

La valeur en espèces de la cotisation égalee par votre employeur est calculée par celui-ci.

Suivant Précédent

6. S'il y a lieu, entrez et confirmez vos coordonnées, vos informations personnelles et, si vous êtes hors du Québec, vos bénéficiaires. Note : La date de naissance et le NAS sont requis pour le CELI, REER et RPDB.

Confirmez vos informations.

Vous vous inscrivez à des régimes enregistrés qui nécessitent des formulaires de demandes à des fins fiscales. Nous préremplissons vos formulaires, mais vérifiez d'abord que tout est exact et complet.

Nom	[REDACTED]		
Numéro d'assurance sociale	[REDACTED]	Numéro d'employé	[REDACTED]

Vous ne pouvez pas modifier un détail incorrect? Demandez à l'administrateur de votre régime de le corriger, puis revenez.

Suivant Précédent

Pour les participants hors du Québec seulement : si vous cochez « Bénéficiaires spécifiques », vous serez en mesure de choisir dans la fenêtre suivante vos bénéficiaires et la répartition désirée.

Choisissez vos bénéficiaires

En cas de décès, où souhaiteriez-vous que vos prestations aillent?

Votre succession
Vous choisissez de ne pas désigner de bénéficiaire. Par conséquent, vos bénéfices seront versés à l'exécuteur testamentaire pour être traités dans le cadre de votre succession. Vous pouvez également consulter votre avocat spécialisé dans les successions au sujet de la désignation des bénéficiaires. Vous pouvez spécifier des bénéficiaires individuels plus tard avec le formulaire de changement de bénéficiaire dans l'onglet « Documents ».

Bénéficiaires spécifiques
Spécifiez un ou plusieurs bénéficiaires.

Suivant Précédent

7. Pour les CELI, REER et RPDB seulement : un formulaire sera pré-rempli avec vos informations personnelles. Veuillez valider les informations et confirmer en signant électroniquement le champ à cet effet.

Revoquez votre candidature [voir x](#)

Passer en revue les conditions générales et assurez-vous que vos données pré-remplies sont exactes et complètes. Ce formulaire sera disponible sous l'onglet « Documents » une fois rempli.

Régime d'achat d'actions pour les employés Formulaire d'adhésion au CELI

1. Renseignements sur l'employé (le rentier) Date de naissance : (AAAA,DD,ZZ)

Titre: [REDACTED] Prénom: [REDACTED] Autre initiale: [REDACTED]

Adresse personnelle: [REDACTED]

Télé: [REDACTED] Province: [REDACTED] Code postal: [REDACTED]

MAPLE RIDGE BC V2X 6B9

(Nombre de dépendants au domicile) [REDACTED] (Nombre de dépendants au travail) [REDACTED]

Numéro d'employé: [REDACTED] Numéro d'assurance sociale: [REDACTED]

2. AUTORISATION DE DÉPÔT DES COTISATIONS AU COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT :

Date: (AAAA,DD,ZZ) Signature: [REDACTED] Employé

3. DÉSIGNATION D'UN BÉNÉFICIAIRE DU CELI

Par la présente, je révoque toute désignation précédente de bénéficiaire que j'ai faite relativement au CELI et je désigne la personne suivante comme bénéficiaire du CELI, si elle est vivante à la date de mon décès. Je comprends que je suis le seul responsable de la validité de ladite désignation en vertu des lois en vigueur. **MISE EN GARDE :** dans certaines provinces, la désignation d'un bénéficiaire au moyen d'un formulaire n'est pas révoquée ou modifiée automatiquement du fait d'un futur mariage ou divorce. Dans ce cas, si vous désirez changer le bénéficiaire, vous pouvez le faire en procédant à une nouvelle désignation.

LA DÉSIGNATION D'UN BÉNÉFICIAIRE N'EST PAS AUTORISÉE POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC. SI VOUS ÊTES UN RÉSIDENT DU QUÉBEC, LES PRODUITS DU CELI SERONT PAYÉS À VOTRE SUCCESSION À VOTRE DÉCÈS.

Nom (nom, prénom, initiale)	Relation	Pourcentage de répartition
test test	époux	100%

Saisissez [REDACTED] ci-dessous pour signer électroniquement et accepter les conditions générales de cette demande.

Nom complet:

[Suivant](#) [Précédent](#) CA


8. Un résumé de votre adhésion apparaîtra pour votre révision finale. Cliquez sur « Inscription » une fois toute l'information validée. Vous avez maintenant adhéré au RAAP. Vous devez vous attendre à un délai d'environ une à deux périodes de paies pour voir les premières cotisations déduites de votre paie et pour voir les premières actions dans votre compte Shareworks en ligne.

Après l'adhésion:

Vous pourrez voir les documents complétés, s'il y a lieu, dans la section documents de votre compte Shareworks.

Passer votre inscription en revue x

En continuant le processus, vous acceptez les conditions suivantes :

- ✓ Vous autorisez les éléments suivants pour vos cotisations :
 -  **Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)**
2% de votre paie admissible
 - Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)**
2% de votre paie admissible
 -  **Régime d'achat d'actions du personnel (RAAP)**
3% de votre paie admissible
- ✓ Vous autorisez les éléments suivants pour votre cotisations de l'employeur :
 -  **Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)**
50% de la cotisation de votre employeur
 -  **Régime d'achat d'actions du personnel (RAAP)**
50% de la cotisation de votre employeur

[Inscription](#) [Précédent](#)

